

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mars à 19H00, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.  
Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 21 mars 2024

### Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Blanche ROUX, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Dimitri NIOSSOBANTOU, Chantal BOUTHINAUD, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

### Étaient absents représentés :

Jean-Marie MIGNOT pouvoir à Nicolas BALOT  
Jean-Jacques MORLAY pouvoir à Laurent LAFAYE  
Laure ROUBERTIE pouvoir à Gilbert ROUSSEAU

### Étaient absents excusés :

Jean-Marie MIGNOT, Jean-Jacques MORLAY, Laure ROUBERTIE, Céline DUPUY-LEGRAND

Secrétaire de séance : Monsieur Gilbert ROUSSEAU

### N°2024/D/024 - Objet : Attribution d'une subvention pour les classes de découverte

Monsieur Laurent LAFAYE informe le Conseil municipal que la commune, en la personne de Monsieur le Maire, a été sollicitée par le directeur et les enseignants de l'école élémentaire pour l'organisation des classes de découverte 2024.

Historiquement, la commune accompagnait le déplacement à Meschers et attribuait un montant forfaitaire par enfant accueilli.

Face à la volonté des enseignants de diversifier les destinations de classe verte, et pour clarifier le montant versé, le bureau municipal propose d'attribuer un montant forfaitaire de 15 000 € destiné à l'ensemble des classes bénéficiant de sorties pédagogiques de plusieurs jours, charge à l'équipe pédagogique de répartir la somme par séjour.

Monsieur le Maire adjoint propose que la commune attribue cette subvention et demande à ce qu'elle soit versée à l'association USCEP de l'école élémentaire.

Le versement se fera en amont des voyages, un bilan financier et moral sera envoyé au Maire à l'issue de l'année scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de donner son accord pour l'attribution d'une subvention de 15 000 € pour les voyages scolaires de l'école élémentaire 2024,

- de prévoir les crédits au budget 2024,
- de donner à Monsieur le Maire toutes les autorisations aux fins envisagées.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
En mairie le 27 mars

Le Maire,



Gaston CHASSAIN.